

Compte-Rendu de la séance du 23 mars 2017 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Frédéric TOURRET, M. Jean-Marc SINDT, Mme Elodie PERRIN, M. Pierre VAN GASSE, M. Laurent BERGER, Mme Véronique CHOSEROT, M. Guy HOCHARD, M. Alain SINDT, M. Gilles LEGRAND, M. Jehan HELMSTETTER, M. Nicolas CARON, M. Didier HILD

Présents par procuration :

Absents : M. Joseph MARCK

Absents excusés : M. Thierry DRAUS

1 – Demande de participation du SISCODIPE dans le cadre de l'article 8 et la R2 pour le subventionnement des travaux d'effacement du réseau basse tension « Rue des Champs » à Kerling-Lès-Sierck

Le Conseil Municipal, M. le Maire entendu, accepte de solliciter une subvention au SISCODIPE dans le cadre de l'article 8 et de la R2 pour le financement des travaux d'effacement de réseaux basse tension et éclairage public de la rue des Champs à Kerling-Lès-Sierck après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

2 - Projet d'espace culturel et associatif : annulation délibération demande de subvention dans le cadre de l'Aide Mosellane à l'investissement des Territoires (AMITER)

Le Conseil Municipal, accepte d'annuler la délibération N° 6 de la séance du 02 mars 2017 à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

3 – Projet d'espace culturel et associatif : nouvelle délibération demande de subvention dans le cadre de l'Aide Mosellane à l'investissement des Territoires (AMITER) : tableau de financement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le nouveau plan de financement joint à la demande de subvention dans le cadre du dispositif AMITER 2015-2020 pour le 2^{ème} projet intitulé : « Réhabilitation de l'ancienne école de Kerling-Lès-Sierck en espace culturel et associatif » et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer tous les documents relatifs à ces travaux.

	Montant HT
Devis estimatif du cabinet d'architecte : Coût prévisionnel des travaux	360 821.00 €
Demande de subvention DETR 30 % escomptés	108 246.30 €
Demande de subvention de 20 % escomptés à la Région Grand'Est dans le dispositif de soutien aux territoires	72 164.20 €
Reste à charge	180 410.50 €
Demande de subvention au CD57 dans le cadre de second projet AMITER : 50 % escomptés du reste à charge	90 205.25 €
La part non subventionnable sera financée par les fonds propres de la commune	90 205.25 €

4 – Vente de gré à gré d'épicéas

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter l'exploitation des parcelles d'épicéas contaminés par le bostryche ainsi que le contrat afférent de

vente de gré à gré d'épicéas à la mesure de l'ONF avec les prix unitaires donnés et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

5 – Devis ONF : annulation délibération travaux sylvicoles et travaux d'infrastructure en entretien et maintenance forêt Communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accepter l'annulation de la délibération N° 3 du 02 mars 2017 et de valider le devis des travaux sylvicoles prévus sur la parcelle 9.u pour un montant de 2 220.00 € H.T. soit 2 664.00 € T.T.C. Il charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

6 – Procédure de révision du POS en PLU par la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de donner son accord à la communauté de communes Bouzonvillois 3 frontières de poursuivre et achever la procédure engagée par la commune de Kerling-Lès-Sierck de transformation du POS en PLU Et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

7 – Devis de maîtrise d'œuvre LVRD : « Impasse des Violettes » à Haute-Sierck

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et suite à la validation de la commission d'Appel d'Offres décide d'accepter le devis pour la maîtrise d'œuvre de L.V.R.D. à Montoy-Flanville concernant les travaux d'aménagement de la voirie « Impasse des Violettes » à Haute-Sierck d'un montant de 2 490.00 € HT soit 2 988.00 € TTC. et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

8 – Annulation de titres années 2012 et 2013

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter l'allocation en non-valeur des titres d'un montant total de 821.08 € et accorde décharge au comptable Mme SITTER Ghyslaine, Inspecteur des Finances Publiques de la Trésorerie de Sierck-lès-Bains. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

9 – Vote des 3 taxes

Le conseil municipal, après avoir délibéré et n'ayant pas tous les éléments nécessaires pour statuer décide de reporter ce point et ceci à l'unanimité des membres présents.

10 – Budget Primitif 2017

Le conseil municipal, après examen des propositions budgétaires et après avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget principal 2017 qui s'équilibre de façon suivante :

Section fonctionnement :

↳ Dépenses : 580 531.98 €
↳ Recettes : 580 531.98 €

Section investissement :

↳ Dépenses : 724 462.10 €
↳ Recettes : 724 462.10 €

Pour un total du budget en équilibre soit :

↳ 1 304 994.08 € en dépenses
↳ 1 304 994.08 € en recettes

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.